

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2112

7 octobre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| ARGUS Healthcare S.à r.l. | 101346 | Europa-Max Participations S.A. | 101373 |
| BENY Business Connection S.A. | 101330 | Europa-Max Participations S.A. | 101372 |
| CaCh | 101335 | European Dredging Company S.A. | 101372 |
| Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l. | 101334 | Europe One S.A. | 101373 |
| CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l. | 101336 | Evestrum S.A. | 101373 |
| CFM SA | 101346 | Evestrum S.A. | 101373 |
| CFM SA | 101346 | Excelsior Hotel S.A. | 101373 |
| Christian Community Church, Asbl | 101335 | Fair Partners S.à r.l. | 101374 |
| Chrysler Investments S.A. | 101356 | Fair Sponsors S.à r.l. | 101374 |
| Clarity S.A. | 101356 | Fair Zero S.à r.l. | 101375 |
| CMCO GmbH | 101362 | Financière Tintoretto | 101375 |
| Coyote Café Lëtzebuerg Sàrl | 101362 | Financière Tintoretto | 101375 |
| Credit Investor NCC Luxco S.à r.l. | 101335 | Fox International S.A. | 101334 |
| Damson S.à r.l. | 101362 | Healthways International, S. à r.l. | 101364 |
| Dankalux S.à r.l. | 101362 | ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company | 101368 |
| DDI A.G. | 101363 | Ikarus Management S.A. | 101376 |
| Delaux Partner's Sàrl | 101363 | Immo-seven | 101376 |
| DGV Investment S.A. | 101364 | Immovim S.A. | 101376 |
| DGV Investment S.A. | 101363 | Insitor Fund S.C.A. | 101376 |
| DGV Investment S.A. | 101362 | Insitor S.à r.l. | 101376 |
| DGV Investment S.A. | 101364 | Interact S.A. | 101376 |
| Dragalux S.A. | 101363 | L&C LuxHoldCo S.à r.l. | 101374 |
| Dredging and Maritime Management | 101364 | Marienberg S.A. | 101368 |
| Egon Invest S.A. | 101367 | M Opportunities S.A., SICAV-FIS | 101375 |
| E & J Coiffure S.à r.l. | 101365 | Nimie S.A. | 101373 |
| Emji S.à r.l. | 101365 | Nimie S.à r.l. | 101373 |
| Emred International S.A. | 101367 | SL II NXP S.à r.l. | 101356 |
| Enka S.A. | 101368 | South America Commodities Investments (SACI) S.C.S. | 101336 |
| Erea Concept S.A. | 101368 | Turinu S.à r.l. | 101335 |
| Erea Concept S.A. | 101365 | | |

BENY Business Connection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.058.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mademoiselle Saïda KOURKZI, comptable, née à Colombes (France), le 17 avril 1985, demeurant à L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BENY Business Connection S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prestation de services, l'étude de marchés, le consulting en stratégie commerciale et la mise en relation clientèle.

De plus la Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a en outre pour objet la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Mademoiselle Saïda KOURKZI, préqualifiée, et libérées à concurrence de 25,80% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Mademoiselle Saïda KOURKZI, comptable, née à Colombes (France), le 17 avril 1985, demeurant à L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) Mademoiselle Farida BENNACER, née à Nanterre (France), le 23 mai 1977, demeurant à F-95870 Bezons, 62, rue Jean Jaurès, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOURKZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36695. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114647/233.

(100130538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Fox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.145.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 14 juin 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 20 août 2010

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de procéder au remplacement du Commissaire aux Comptes Yvette Bernard par la nomination de HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle Statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour FOX INTERNATIONAL S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114980/20.

(100129378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.864.730,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.973.

Les comptes annuels pour la période du 25 janvier 2010 (date de constitution) au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010114662/12.

(100130122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CaCh, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114664/10.

(100129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Christian Community Church, Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg F 350.

Les statuts coordonnés au 4 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114665/10.

(100130268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 14 juillet 2010

L'Assemblée accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Pier Luigi Tomassi en date du 14 juillet 2010, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager en date du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des gérants démissionnaires Madame Mariateresa Battaglia à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Franca Di Mario à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg qui acceptent. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010116355/22.

(100131392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Credit Investor NCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010114667/11.

(100129947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.051.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114668/10.

(100130089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

South America Commodities Investments (SACI) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.113.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1. SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Allard Fontein, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

(hereinafter the Unlimited Partner).

2. Mr. Martin Desiderio Lopez Alduncin, banker, born on 27 September 1962 in Argentina residing at Av Sesquicentenario, 4540 Los Polvorines, 1613 Buenos Aires, Argentina,

here represented by Mr Allard Fontein, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal

(hereinafter the Limited Partner or the Partner).

The above proxies, being signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited partnership (*société en commandite simple*), which they intend to organize among themselves:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Formation. There is hereby established a limited partnership regulated by the applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter, and the present articles (the Articles), between:

1. SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Unlimited Partner, and

2. Mr. Martin Desiderio Lopez Alduncin, residing at Av Sesquicentenario, 4540 Los Polvorines, 1613 Buenos Aires, Argentina, Limited Partner

which will exist under the name SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS (SACI) S.C.S. (the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. The Unlimited Partner is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

3.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's purpose is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign entities, and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind, as well as the management, control and development of such participating interests.

4.2. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial company and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies or to companies in which it has a direct or indirect interest, even if not substantial.

4.3. The Company may also:

a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities or equity securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements;

c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given or subscribed by the Company;

d) enter into agreements, including, but not limited to:

i) underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

ii) bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned above.

4.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

II. Liability - Capital - Shares

Art. 5. Liabilities.

5.1. The Unlimited Partner(s) (associé(s) commandité(s)) are liable for all losses which cannot be covered by the assets of the Company.

5.2. The Unlimited Partner(s) are not however bound to reimburse the other shareholders for the paid in amounts on the limited shares (actions de commanditaire).

5.3. The Limited Partner(s) (associé(s) commanditaire(s)) are only liable up to their shareholding, and have no liability other than for amounts not paid up on their shares.

Art. 6. Share Capital.

6.1. The share capital of the Company is set at one thousand fifty Euros (1,050.- EUR) (increased to such other sum as the Partners may decide from time to time) represented by twenty-one (21) shares and divided into one (1) unlimited share (action de commandité) (Unlimited Shares) and twenty (20) limited shares (actions de commanditaire) (Limited Shares, together with the Unlimited Shares, the Shares) of fifty Euro (50.- EUR) each.

6.2. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Unlimited Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 7. Shares. The issue of new Shares shall be considered as amendments to these Articles.

Art. 8. Form of the Shares.

8.1. All the Shares shall be in registered form.

8.2. The share certificates may be issued with the wording that the Unlimited Partner shall require. The share certificates will be signed manually or via stamped signature by the Unlimited Partner.

8.3. All the Shares issued will be registered in a share register that will be held by the Company. This register shall mention the name of each owner of Shares, his real or elected domicile and the number of shares that he holds, divided between the different categories and the paid up amount in respect of these shares.

8.4. Each transfer will be included on this register and each inscription will be signed by the Unlimited Partner.

8.5. The Company is entitled to consider the person named in the share register as the owner of the Shares.

8.6. In the case an owner does not provide an address where notices and information from the Company can be sent, this will be mentioned in the share register and the address of this owner of Shares will be deemed to be at the registered office of the Company or any other address that may be mentioned in the register until the so-called owner provides another address to the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Between the Partners, the Shares are freely transferable.

9.2. No assignment of Limited Shares to a third party shall be made without the approval of the majority of the other Limited Partners and the Unlimited Partners representing three quarters of the paid-in capital.

9.3. In case of refusal of the proposed assignment, the holders of Limited Shares to be transferred may, in the month of the refusal, propose another beneficiary assignee.

9.4. In case of another refusal of the assignment by the Partners, these Partners refusing the assignment shall have to acquire the Limited Shares proposed to the sale at a price representing the market value. In case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.

9.5. The Unlimited Shares are only transferable to the successor of the Unlimited Partner duly appointed by the meeting of Partners.

9.6. Any transfer of the Shares shall be notified to the Company and published in compliance with the law.

Art. 10. Voting Rights.

10.1. Each Share gives rise to one voting right in meetings of Partners.

10.2. All the Shares shall vote as determined above, except when considering the amendment to the articles of incorporation affecting the rights of the different categories of shares when a vote of the class of Shares affected shall be required.

III. Management - Statutory auditor

Art. 11. Management.

11.1. The Company shall be managed by SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD in its capacity of sole Unlimited shareholder of the Company. Any unlimited partner appointed in replacement of SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD shall be an Unlimited Partner.

11.2. The Unlimited Partner may be revoked ad nutum by the unanimity of the Partners. The Unlimited Partner may not participate in the vote on its revocation and is not taken into account as regards to the unanimity requirement. At the same meeting, the Partners representing the majority of the share capital shall appoint a new unlimited partner. The Unlimited Partner shall remain in function until its successor has been appointed.

11.3. In the case of revocation, the Unlimited Shares held by the Unlimited Partner shall be transferred to its successor at a price representing the market value, unless otherwise agreed between the Unlimited Partner and its successor.

11.4. In the absence of the appointment of a successor to the Unlimited Partner within two (2) months, the Company will be put into liquidation.

11.5. The Unlimited Partner can only resign from its mandate for justified reason.

Art. 12. Powers of the Unlimited Partner. The Unlimited Partner is invested with the powers to perform all acts of administration, and disposition in compliance with the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its activities as Unlimited Partner.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound by the single signature of the Unlimited Partner or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

Art. 14. Limited Partner.

14.1. The Limited Partner(s) shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company, other than as provided in the Articles.

14.2. The Unlimited Partner will report on the management of the Company to the Limited Partners at the annual general meeting. At such meeting, the Limited Partners may question the Unlimited Partner on the management of the Company.

Art. 15. Matters requiring consent. The Unlimited Partner shall not carry out any of the following acts, without the prior written consent of the majority of the Limited Partners given in the general meeting:

- the alteration of the Articles of Association of the Company;
- the taking of steps to wind up or dissolve the Company;
- the appointment of auditor(s) of the Company;
- any change in the nature of the activities of the Company;
- a change in the Company's nationality.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1. The Unlimited Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided the Limited Partner(s) cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability.

16.2. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Unlimited Partner.

16.3. No contracts or other transactions between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Unlimited Partner or any one or more of the directors and officers has an interest in, or is a director, or officer or employee of such other company or entity. The Unlimited Partner or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or entity, be prevented from considering and voting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Statutory Auditor.

17.1. The Company may appoint, and shall do so in the cases provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises) who shall carry out the duties prescribed by article 256 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

17.2. They shall be appointed by the Unlimited Partner in compliance with Article 15 and are re-eligible. Their term of office may not exceed six years; they may be removed at any time by the general meeting. The independent auditor will remain in function until its successor has been appointed. In case the independent auditor is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

IV. General meeting of partners

Art. 18. Place.

18.1. The annual general meeting of Partners approving the accounts of the Company shall be held at the registered office or in another place in Luxembourg specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday in the month of May of each year at 2.00 p.m.

18.2. Other meetings of Partners may be held in such a place in Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices.

18.3. All meetings of Partners shall be chaired by the Unlimited Partner.

Art. 19. Meetings.

19.1. The general meetings may be convened by the Unlimited Partner or by the statutory auditor by way of a notice fixing the agenda and the date of the meeting and sent within a reasonable time by ordinary letter, e-mail or fax to each of the Partners.

19.2. The Unlimited Partner shall be obliged to convene the general meeting so that it is held within a period of one month if the Partners representing one-fifth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

19.3. The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of a notice of a meeting by, any Partner shall not invalidate per se the proceedings at the meeting.

19.4. If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners and if they state they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

19.5. Any Partner can take part in any general meeting by appointing in writing by mail, e-mail or fax another person as proxy.

19.6. The Unlimited Partner may, with the consent of any meeting at which a simple majority of Partners is present or represented (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

Art. 20. Majority.

20.1. Resolutions to be taken by the Partners are validly adopted when taken by the simple majority of the Partners present or represented at meeting.

20.2. Any meeting of Partners shall not validly deliberate unless the Unlimited Partner is present or represented.

20.3. Moreover, an extraordinary meeting of Partners convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second meeting may be convened by registered letter with acknowledge receipt addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions are validly adopted when taken by Partners representing the three quarters (3/4) of the share capital. In addition, no decision shall be validly taken without the approval of the Unlimited Partner.

Art. 21. Powers of the general meeting of Partners. Any regularly constituted meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. The meeting of Partners shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Unlimited Partner by the Articles.

V. Business Year - Distribution of Profits

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Distribution of Profits.

23.1. The net profits of the Company (which shall be computed by reference to accepted Luxembourg accounting standards) shall, subject to Article 24, be divided between the Partners in proportion to the Unlimited Shares and the Limited Shares.

23.2. The losses (if any) of the Company (which shall be computed by reference to accepted Luxembourg accounting standards) shall be divided between the Partners in proportion to the Unlimited Shares and to Limited Shares.

23.3. The distribution of profits to the Partners shall be determined by the Unlimited Partner with the approval of the general meeting of Partners.

Art. 24. Legal Reserve

24.1. Five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve before any other affectation or distribution. This allocation shall cease to be required as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

24.2. At the time of liquidation of the Company, the Unlimited Shares and the Limited Shares will be first reimbursed pro rata to capital contributed. Any surplus will be divided in proportion to the Unlimited Shares and the Limited Shares.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the Unlimited Partner or another person as appointed by the general meeting of Partners.

VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies and amendments thereto and in particular by the legal provisions on the public limited liability company (société anonyme).

Transitory provision

The first financial year begins on the date of Incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

Contributions

The capital has been subscribed as follows:

Limited shares:

Mr. Martin Desiderio Lopez Alduncin, prenamed, twenty (20) limited shares

Unlimited Shares:

SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, prenamed, one (1) unlimited share

The twenty-one (21) shares have been fully paid up by the subscribers by contribution in cash, so that the amount of one thousand and fifty Euro (EUR 1,050.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about EUR 1,200..

Extraordinary general meeting

Immediately after the Incorporation of the Company, the above-named parties, through their proxy holders, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Sole resolution

The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par M. Allard Fontein, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée (ciaprès le Commandité).

2. Monsieur Martin Desiderio Lopez Alduncin, banquier, né en Argentine, le 27 septembre 1962, demeurant à Av Sesquicentenario, 4540 Los Polvorines, 1613 Buenos Aires, Argentine,

ici représenté par M. Allard Fontein, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée (ci-après le Commanditaire ou l'Associé).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple que les parties pré-mentionnées déclarent constituer entre elles comme suit:

I. Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établie par la présente une société en commandite simple qui sera régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifié, et par les présents statuts (les Statuts), entre:

1.- SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, Commandité, et

2.- Monsieur Martin Desiderio Lopez Alduncin, demeurant à Av Sesquicentenario, 4540 Los Polvorines, 1613 Buenos Aires, Argentine, Associé Commanditaire, et

qui existera sous la dénomination SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS (SACI) S.C.S. (la Société).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Le Commandité est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

3.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se sont produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription aussi bien que par le transfert de titres et droits par vente, échange ou tout autre moyen, d'actions, obligations, billets à ordre et autres titres de toutes sortes, ainsi que la gestion, le contrôle et de son portefeuille.

4.2. La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciale et leur apporter toute assistance, que ce soit au moyen de prêts, garanties ou tout autre moyen à des filiales ou à des sociétés affiliées ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel.

4.3. La Société pourra aussi:

a) réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations et autres instruments ou titres de dettes ou titre de capital, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif;

c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis ou souscrits par la Société;

d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

i) des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

ii) des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés ci-dessus.

4.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

II. Responsabilité - Capital - Parts

Art. 5. Responsabilités.

5.1. Le(s) Commandité(s) est (sont) responsable(s) de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

5.2. Les Commandités ne sont cependant pas tenus envers les autres titulaires de parts sociales au remboursement des montants payés sur les actions de Commanditaires.

5.3. Le(s) commanditaire(s) n'est (ne sont) tenu(s) que de sa (leur) mise dans la Société et n'a (n'ont) aucune autre responsabilité que les montants non libérés sur leur mise.

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à mille cinquante Euros (1.050,- EUR), (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront parfois décider), représenté par vingt et une (21) actions, elles-mêmes divisées en une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et vingt (20) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires; ensemble avec l'Action de Commandité, les Actions) d'une valeur de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

6.2. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Commandité déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Actions. L'émission de nouvelles Actions sera considérée comme une modification des Statuts.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1. Toutes les Actions seront sous forme nominative.

8.2. Des certificats d'Actions pourront être émis sous le libellé que le Commandité désignera. Les certificats d'Actions seront signés manuellement ou par griffe par le Commandité.

8.3. Toutes les Actions émises seront enregistrées dans un registre des titulaires d'actions qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque titulaire d'Actions, son domicile réel ou élu, le nombre d'Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Actions.

8.4. Chaque cession d'Actions sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le Commandité.

8.5. La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des titulaires d'actions comme le propriétaire de celles-ci.

8.6. Au cas où un détenteur d'Actions ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des titulaires d'actions et l'adresse de ce détenteur d'actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1. Entre les Associés, les Actions sont librement cessibles.

9.2. Aucune cession d'Actions de Commanditaire ne pourra être faite à un tiers sans l'accord de la majorité des autres Commanditaires et des Commandités détenant les trois quarts du capital souscrit.

9.3. En cas de refus de l'attribution telle que proposée, les porteurs d'Actions de Commanditaires à être transférées, pourront endéans le mois d'un tel refus, proposer un autre cessionnaire bénéficiaire.

9.4. En cas de nouveau refus concernant cette attribution de la part des Associés détenant la majorité des Actions, lesdits Associés refusant ce transfert seront tenus d'acquiescer les Actions offertes à la vente à un prix représentant leur valeur marchande. En cas de conflit entre les parties sur le prix, les parties conviennent de nommer un expert afin de déterminer le prix.

9.5. Les Actions de Commandité sont seulement cessibles à un successeur du Commandité, dûment nommé par l'assemblée des Associés.

9.6. Toute cession d'actions sera notifiée à la Société et publiée en application de la loi.

Art. 10. Droit de vote.

10.1. Chaque Action donne droit à un droit de vote lors de toute assemblée des Associés.

10.2. L'ensemble des actions avec droit de vote votera ainsi que défini ci-dessus, à l'exception des cas où sont prises en compte les modifications des Statuts affectant les droits des différentes classes, lorsqu'un vote de la classe d'Actions ainsi affectées sera exigé.

III. Gestion - Commissaire aux comptes**Art. 11. Commandité.**

11.1. La Société sera administrée par SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD en qualité de seul Commandité de la Société. Tout commandité nommé en remplacement de SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD sera un Commandité.

11.2. Le Commandité pourra être révoqué ad nutum à l'unanimité des associées. Le Commandité ne pourra pas participer au vote concernant sa révocation et ne sera pas pris en compte concernant l'exigence d'unanimité. Lors de la même assemblée, les associés représentant la majorité du capital social nommeront un nouveau Commandité. Le Commandité restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

11.3. En cas de révocation, les Actions de commandité détenues par le Commandité devront être cédées à son successeur au prix du marché, sauf s'il en est convenu autrement entre le Commandité et son successeur.

11.4. En l'absence de nomination d'un successeur au Commandité dans un délai de deux (2) mois, la Société sera mise en liquidation.

11.5. Le Commandité peut résigner de son mandat seulement avec une raison justifiée.

Art. 12. Pouvoirs du Commandité. Le Commandité est investi des pouvoirs de faire tous les actes d'administration et de gestion conformément à l'intérêt de la Société et sera dédommagé de toutes les dépenses engagées en qualité de Commandité.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature du Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été conféré par le Commandité.

Art. 14. Commanditaires.

14.1. Les Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et ne seront investi d'aucun pouvoir, ni droit, ni autorité pour agir au nom de la Société, ni pour participer à, ou interférer de quelque manière dans la gestion de la Société ou pour voter relativement à quelque matière que ce soit en relation avec la Société, à l'exception des cas prévus dans le corps des présents Statuts.

14.2. Le Commandité fera rapport sur la gestion de la Société aux Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle. Lors de cette assemblée, les Commanditaires pourront interroger le Commandité sur la gestion de la Société.

Art. 15. Matières requérant une autorisation. Le Commandité ne pourra procéder aux actes mentionnés ci-après sans avoir obtenu au préalable le consentement des Commanditaires donné en assemblée générale:

- une modification des Statuts,
- le déclenchement d'une procédure de liquidation ou de dissolution de la Société,
- la nomination d'auditeur(s) de la Société,
- tout changement dans la nature des activités de la Société,
- un changement de nationalité de la Société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1. Le Commandité pourra, à tout moment, nommer des agents de la Société en cas de besoin pour les activités et la gestion de la Société, à condition que les Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

16.2. Les agents nommés seront investis des pouvoirs et fonctions leur conférés par le Commandité.

16.3. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre Société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre Société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Le Commandité ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une Société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre Société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 17. Commissaire aux Comptes.

17.1. La Société peut nommer, et devra le faire dans les cas prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui devront exécuter les obligations mentionnées à l'article 256 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

17.2. Ils seront nommés par le Commandité conformément à l'article 15 et seront rééligibles. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans, ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Le Réviseur d'entreprise

reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Dans le cas où le Réviseur d'entreprise est nommé sans précision quant à la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de son élection.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Lieu.

18.1. L'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes de la Société se tiendra au siège social ou ailleurs au Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

18.2. Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

18.3. Toute assemblée des Associés sera présidée par le Commandité.

Art. 19. Assemblées

19.1. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Commandité ou par le commissaire aux comptes, par un avis indiquant l'ordre du jour et la date de l'assemblée et dans un délai raisonnable par lettre ordinaire, e-mail ou télécopie, à chacun des Associés.

19.2. Le Commandité sera tenu de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si les Associés représentant le cinquième du capital le requiert par avis écrit avec indication de l'ordre du jour.

19.3. L'omission accidentelle de convoquer à une assemblée, ou la non réception de l'avis de convocation par, un Associé n'invalidera pas per se la procédure.

19.4. Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée et que l'ordre du jour a été porté à leur connaissance, ils pourront renoncer aux formalités requises de convocation.

19.5. Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale en nommant par avis écrit, e-mail ou télécopie une autre personne comme représentant.

19.6. Le Commandité pourra, avec le consentement d'une assemblée à laquelle la majorité simple des Associés est présente ou représentée (et s'il en est décidé ainsi), ajourner l'assemblée à tout moment et en tout lieu, mais aucun point à l'ordre du jour, aucune affaire ne pourra être traité lors de l'assemblée ajournée autre que les points et affaires laissés en suspens lors de l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

Art. 20. Majorité

20.1. Les décisions seront valablement adoptées par les associés à la majorité simple des associées présents ou représentés.

20.2. Toute réunion d'associés ne pourra valablement délibérer que si le Commandité est présent ou représenté.

20.3. De plus, une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles réunissent les trois quarts des voix des Associés. En outre, aucune décision ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation du Commandité.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les Associés de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au Commandité par les Statuts.

V. Exercice social - Distribution des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Distribution des bénéfices.

23.1. Le bénéfice net de la Société (lequel sera établi en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) pourra, sous réserve de l'article 24, être réparti entre les Associés proportionnellement entre les Actions de Commandités et les Actions de Commanditaires.

23.2. Les pertes (le cas échéant) de la Société (lesquelles seront établies en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) seront réparties entre les Associés proportionnellement entre les Actions de Commandités et les Actions de Commanditaires.

23.3. La distribution du bénéfice aux Associés sera déterminée par le Commandité avec l'approbation de l'assemblée des Associés.

Art. 24. Réserve légale.

24.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2. Lors de la liquidation de la Société, les Actions de Commandités et les Actions de Commanditaires seront en premier lieu remboursés au prorata du capital libéré. Tout surplus sera ensuite réparti proportionnellement entre les Actions de Commandités et les Actions de Commanditaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Commandité ou de toute autre personne, nommée par l'assemblée générale des Associés.

VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts et en particulier les dispositions légales relatives aux sociétés anonymes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscriptions - Libérations

Le capital social a été souscrit de la façon suivante:

Actions de Commanditaire:

Monsieur Martin Desiderio Lopez Alduncin, demeurant à Av Sesquicentenario, 4540 Los Polvorines, 1613 Buenos Aires, Argentine, vingt (20) Actions de Commanditaire

Action de Commandité:

SOUTH AMERICA COMMODITIES INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, une (1) Action de Commandité

Les vingt et une (21) actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs par versement en espèces, de sorte que la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution n'excéderont pas EUR 1.200,.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, par leurs mandataires prénommés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. FONTEIN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2010. Relation. LAC/2010/35002. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-six août de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010116011/519.

(100131947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

CFM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 24.414.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010114669/10.

(100130304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

CFM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 24.414.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Mr Emmanuel BESNIER, 7, rue de la Chaise, F-75007 PARIS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Mr Michel PESLIER, rue du Jeu, F-53100 MAYENNE, Administrateur,
- Mr Daniel JAOUEN, 7, rue Lemercier de Neuville, F-53000 LAVAL, Administrateur,
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010114670/15.

(100130486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

ARGUS Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.103.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP694,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 2, 2010, and

2. Argus Capital Partners II A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP695,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 2, 2010.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ARGUS Healthcare S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

I. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. In the event of a tie the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., represented as stated above, subscribes to ten thousand two hundred and ten (10,210) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of ten thousand two hundred and ten euro (EUR 10,210.-), and

Argus Capital Partners II A L.P., represented as stated above, subscribes to two thousand two hundred and ninety (2,290) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand two hundred and ninety euro (EUR 2,290.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Ali R. Artunkal, Managing Partner, born on January 18, 1958, Istanbul (Turkey) and residing at 23 Aberdare Gardens, London, NW6 3AJ, England, and

- Daniel Zach, Investment Director, born on October 24, 1978, Pelhrimov (Czech Republic), and residing at Belohorska 34, Prague 6, 169 00.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- ATC Management (Luxembourg) SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

3. The registered office of the Company is set at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, immatriculé au Limited Partnership (Jersey) Law 1994 sous le numéro LP694,

représentée par Armony Allamanno, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2010, et

2. Argus Capital Partners II A L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, immatriculé au Limited Partnership (Jersey) Law 1994 sous le numéro LP695,

représentée par Armony Allamanno, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2010,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ARGUS Healthcare S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants de classe A et de un ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(i) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille deux cent dix (10.210) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille deux cent dix euros (EUR 10.210,-), et

Argus Capital Partners II A L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2.290) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.290,-),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Ali R. Artunkal, Gérant, né le 18 janvier 1958 à Istanbul (Turquie) et résident au 23 Aberdare Gardens, Londres, NW6 3AJ, Angleterre, et

- Daniel Zach, Directeur d'Investissement, né le 24 octobre 1978, à Pelhrimov (République Tchèque), et résident à Belohorska 34, Prague 6, 169 00.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- ATC Management (Luxembourg) SARL, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Le siège social de la Société est établi aux 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 août 2010. Relation: lac/2010/35265. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115706/515.

(100131642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Chrysler Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.804.

—

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège établi dans ses locaux de la société anonyme CHRYSLER INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 127 804.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114672/12.

(100130555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Clarity S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARITY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114673/11.

(100130502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.550.

—

In the year two thousand and ten, on the fifth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

SLTI II Cayman NXP, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45789, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, holding 5,375 shares in the share capital of the Company, here represented by Gavin Solomons, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

SLP II Cayman NXP, Ltd, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45790, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, holding 1,244,625 shares in the share capital of the Company, here represented by Judit Stern, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders of SL II NXP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by the undersigned notary, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

All the shareholders of the Company declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by one million seven hundred twenty eight thousand nine hundred and thirty nine Euros and eighty one Eurocents (EUR 1,728,939.81) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one million seven hundred forty one thousand four hundred and thirty nine Euros and eighty one Eurocents (EUR 1,741,439.81), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 17,289,398 new class A shares;
- 17,289,398 new class B shares;
- 17,289,398 new class C shares;
- 17,289,398 new class D shares;
- 17,289,398 new class E shares;
- 17,289,398 new class F shares;
- 17,289,399 new class G shares;
- 17,289,398 new class H shares;
- 17,289,398 new class I shares; and
- 17,289,398 new class J shares,

(together the "New Shares") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share.

The subscriptions and payments for the New Shares will be made by way of contributions in kind consisting of shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by the shareholders of the Company in Kaslion S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161.

2. Decision to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by one million seven hundred twenty eight thousand nine hundred and thirty nine Euros and eighty one Eurocents (EUR 1,728,939.81) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one million seven hundred forty one thousand four hundred and thirty nine Euros and eighty one Eurocents (EUR 1,741,439.81), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 17,289,398 new class A shares;
- 17,289,398 new class B shares;
- 17,289,398 new class C shares;
- 17,289,398 new class D shares;
- 17,289,398 new class E shares;
- 17,289,398 new class F shares;
- 17,289,399 new class G shares;
- 17,289,398 new class H shares;
- 17,289,398 new class I shares; and
- 17,289,398 new class J shares,

(together the "New Shares"), having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share. The New Shares are subscribed and issued as follows:

Subscriptions and Payments

SLTI II Cayman NXP, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45789, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, subscribes for:

- 74,344 new class A shares;
- 74,344 new class B shares;
- 74,344 new class C shares;
- 74,344 new class D shares;
- 74,344 new class E shares;
- 74,344 new class F shares;

- 74,345 new class G shares;
- 74,345 new class H shares;
- 74,345 new class I shares; and
- 74,345 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 29,826 class A shares, 10 class B shares, 10 class C shares, 10 class D shares, 10 class E shares, 10 class F shares, 10 class G shares, 10 class H shares, 10 class I shares and 7 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by SLTI II Cayman NXP, L.P. in Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161 (the "Contribution in Kind 1").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 1 at seven hundred forty three thousand four hundred and forty four Euros (EUR743,444).

SLP II Cayman NXP, Ltd, a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45790, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, subscribes for:

- 17,215,054 new class A shares;
- 17,215,054 new class B shares;
- 17,215,054 new class C shares;
- 17,215,054 new class D shares;
- 17,215,054 new class E shares;
- 17,215,054 new class F shares;
- 17,215,054 new class G shares;
- 17,215,053 new class H shares;
- 17,215,053 new class I shares; and
- 17,215,053 new class J shares;,,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and

which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 6,906,507 class A shares, 2,220 class B shares, 2,220 class C shares, 2,220 class D shares, 2,220 class E shares, 2,220 class F shares, 2,220 class G shares, 2,220 class H shares, 2,220 class I shares and 2,223 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by SLP II Cayman NXP, Ltd in Kaslion (the "Contribution in Kind 2").

It appears from the valuation report prepared by the management of the Company and presented to the notary that the management of the Company has evaluated the Contribution in Kind 2 at one hundred seventy two million one hundred fifty thousand five hundred and thirty seven Euros (EUR 172,150,537).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase and which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million seven hundred forty one thousand four hundred and thirty nine Euros and eighty one Eurocents (EUR 1,741,439.81) represented by:

- 17,414,398 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 17,414,398 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 17,414,398 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 17,414,398 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 17,414,398 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 17,414,398 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 17,414,399 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 17,414,398 class H ordinary shares (the "H Shares"),
- 17,414,398 class I ordinary shares (the "I Shares"), and
- 17,414,398 class J ordinary shares (the "J Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

SLTI II Cayman NXP, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-45789, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, détenant 5.375 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Gavin Solomons, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

SLP II Cayman NXP, Ltd, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-45790, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, détenant 1.244.625 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Judit Stern, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Étant tous les associés de SL II NXP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand-duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-huit mille neuf cent trente-neuf Euro et quatre-vingt-et-un Centimes d'Euro (EUR 1.728.939,81) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à un million sept cent quarante-et-un mille quatre cent trente-neuf Euro et quatre-vingt-et-un Centimes d'Euro (EUR 1.741.439,81) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 17.289.399 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale.

Les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Sociales seront effectuées par voie d'apports en nature consistant en des sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros chacune (EUR 25) détenues par les associés de la Société dans Kaslion S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119161.

2. Décision de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-huit mille neuf cent trente-neuf Euro et quatre-vingt-et-un Centimes d'Euro (EUR 1.728.939,81) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à un million sept cent quarante-et-un mille quatre cent trente-neuf Euro et quatre-vingt-et-un Centimes d'Euro (EUR 1.741.439,81) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 17.289.399 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 17.289.398 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale. Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et émises de la manière suivante:

Souscriptions et Paiements:

SLTI II Cayman NXP, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-45789, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, souscrit à:

- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 74.344 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 74.345 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 74.345 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 74.345 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 74.345 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,

avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 29.826 parts sociales de catégorie A, 10 parts sociales de catégorie B, 10 parts sociales de catégorie C, 10 parts sociales de catégorie D, 10 parts sociales de catégorie E, 10 parts sociales de catégorie F, 10 parts sociales de catégorie G, 10 parts sociales de catégorie H, 10 parts sociales de catégorie I et 7 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par SLTI II Cayman NXP, L.P. dans Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119161 ("Apport en Nature 1").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 1 à sept cent quarante-trois mille quatre cent quarante-quatre Euro (EUR 743.444).

SLP II Cayman NXP, Ltd, une "limited company" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-45790, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands, souscrit à:

- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 17.215.054 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 17.215.053 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 17.215.053 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 17.215.053 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune,
avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 6.906.507 parts sociales de catégorie A, 2.220 parts sociales de catégorie B, 2.220 parts sociales de catégorie C, 2.220 parts sociales de catégorie D, 2.220 parts sociales de catégorie E, 2.220 parts sociales de catégorie F, 2.220 parts sociales de catégorie G, 2.220 parts sociales de catégorie H, 2.220 parts sociales de catégorie I et 2.223 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25) chacune détenues par SLP II Cayman NXP, Ltd dans Kaslion ("Apport en Nature 2").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature 2 à cent soixante-douze millions cent cinquante mille cinq cent trente-sept Euro (EUR 172.150.537).

Seconde Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent quarante-et-un mille quatre cent trente-neuf Euro et quatre-vingt-et-un Centimes d'Euro (EUR 1.741.439,81) représenté par:

- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 17.414.399 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I"); et
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales J");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01 et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, dont le notaire connaît les noms de famille, prénoms, état civil et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, G. SOLOMONS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35466. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115426/301.

(100130956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

CMCO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8026 Strassen, 1, rue Feyder.
R.C.S. Luxembourg B 80.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114674/9.

(100130377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Coyote Café Lëtzebuerg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 68.118.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114679/10.

(100130320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 118.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010114682/11.

(100130271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Dankalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 303.794.530,13.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.566.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010114683/11.

(100130143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.976.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 16 août 2010

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Michal Wittmann en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114689/13.

(100130481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.684.

AUSZUG

Aus einem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 2. Juli 2010, registriert am 4. August 2010 in Luxemburg, unter der Nummer LAC/2010/34589 geht hervor, dass Herr Waldemar WITT, geboren am 1. Oktober 1962 in Kom-somolenz (ehemalige UdSSR), mit sofortiger Wirkung als alleiniger Verwalter abberufen wird, und Herr Arthur RESCHKE, geboren am 12.08.1961 in Gorni-Gigant (ehemalige UdSSR), wohnhaft in 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, zum alleinigen Verwalter ernannt wird.

Luxemburg, den 24. August 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

A. RESCHKE

Alleiniger Verwalter der DDI A.G.

Référence de publication: 2010114684/17.

(100130386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Delaux Partner's Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 77.653.

L'extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2010

Décision unique

Les associés décident de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de 14, rue Louis Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE à 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE

Pour extrait conforme

Fidcoserv S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010114685/15.

(100130389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114686/9.

(100130146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Dragalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.072.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAGALUX S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010114691/13.

(100130278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.976.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés au RCS Luxembourg le 03/12/2009, référence L090185625.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114687/11.

(100130327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.976.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés au RCS Luxembourg le 03/12/2009, référence L090185626.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114688/11.

(100130328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

DMM, Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 51.009.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREDGING AND MARITIME MANAGEMENT S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010114692/13.

(100130384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.288.

EXTRAIT

En date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet Immédiat.

Par conséquent, il convient de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits et Marjoleine Van Oort, gérants B, est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114744/19.

(100130241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

E & J Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.
R.C.S. Luxembourg B 140.843.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114694/9.

(100130367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Erea Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 135.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 juin 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission d'AMINCEM S.A., représentée par Monsieur Jean-Michel GEROME, de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Jean-Philippe PIERRE, né le 28/08/1969 à Ougrée (B) et demeurant à B-4557 Ramelot, rue du Village 71. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Troisvierges, le 14 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010114704/17.

(100130350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Emji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck.
R.C.S. Luxembourg B 155.037.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Marc GODART, indépendant, né à Luxembourg, le 18 août 1957, demeurant à L-3373 Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Emji S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Marc GODART, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent quatre-vingts euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3373 Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck.
2. Monsieur Marc GODART, indépendant, né à Luxembourg, le 18 août 1957, demeurant à L-3373 Leudelange, 32, Domaine Schmiseleck, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GODART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. LAC/2010/36763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114695/114.

(100129963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Egon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114697/9.

(100130591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Extrait des résolutions prises en date du 23 août 2010:

Il a été décidé;

1. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la société Services Financiers Maponi Inc. avec adresse professionnelle 1000 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 2900, H3B 4W5 Montréal (Québec), Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010114698/14.

(100130221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2010 que:

L'assemblée décide de réélire comme administrateurs:

- Mr Ascanio MARTINOTTI, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon,
- Mme Marianne GOEBEL, demeurant in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Mr Claudio DE ECCHER, demeurant in I-33100 UDINE, 6, via Marinelli,
- Mr Marco DE ECCHER, demeurant in I-33100 UDINE, 25B, via Prefettura
- Mr Riccardo BIAGGI, demeurant in CH-6932 BREGANZONA, 2, Via Prevagno

Elle décide de réélire comme commissaire aux comptes la Fiduciaire Grand-Ducale S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115143/25.

(100130064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Enka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.679.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114699/10.

(100130214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Erea Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 135.773.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114703/9.

(100130194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.645.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ICCI, INTERNATIONAL CHEMICAL AND COSMETIC INVESTMENT COMPANY» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 8645, constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 septembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 217 du 19 décembre 1969.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale ordinaire de la Société, tenue en date du 13 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 02 février 2007 sous le numéro 106 et page 5079.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

2) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

4) Modification de l'article 5 des statuts de la société comme suit: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société comme suit: «La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.».

6) Ajout d'un alinéa à l'article 8 des statuts: «Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.».

7) Modification de l'article 9 des statuts de la société comme suit: «Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.».

8) Ajout d'un alinéa à l'article 10 des statuts: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

9) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

10) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un alinéa à l'article 8 des statuts de la Société ayant la teneur suivante: «Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

101372

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un alinéa à l'article 10 des statuts de la Société ayant la teneur suivante: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, A. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9506. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115312/197.

(100130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Europa-Max Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 104.117.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010114706/10.

(100130263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

European Dredging Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 85.390.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010114709/13.

(100130280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Europa-Max Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 104.117.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010114707/10.

(100130264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Europe One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 101.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114708/10.

(100130592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Nimie S.A., Société Anonyme,
(anc. Nimie S.à r.l.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59471 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114719/11.

(100097683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Evestrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.003.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114710/9.

(100130369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Evestrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.003.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114711/9.

(100130370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Excelsior Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 99.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010114712/10.

(100130582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Fair Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.181.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2010 les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée Mrs. Nicole Goetz, née le 4 juin 1967 à Brackenheim, Allemagne, ayant son domicile légal à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant Goldman de la Société, en remplacement de Mr. Christophe Cahuzac, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010114713/16.

(100130474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2010, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes

- La démission de Frank Walenta comme gérant A de la société est acceptée;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination au poste de gérant A de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée pour une durée indéterminée;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114783/19.

(100130137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.314,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2010 les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée Mrs. Nicole Goetz, née le 4 juin 1967 à Brackenheim, Allemagne, ayant son domicile légal à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant Goldman de la Société, en remplacement de Mr. Christophe Cahuzac, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010114714/16.

(100130475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

M Opportunités S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 138.969.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juillet 2010

Il a été décidé de:

- renommer Messieurs Yves MIRABAUD, résidant professionnellement au 29 Boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, Marc E. PEREIRE, résidant professionnellement au 21 St. James's Square, SW1Y 4JP Londres et André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

- renommer ERNST & YOUNG Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011

Extrait certifié sincère et conforme
Pour M OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115000/20.

(100129394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Fair Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.631,40.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 151.408.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2010 les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée Mrs. Nicole Goetz, née le 4 juin 1967 à Brackenheim, Allemagne, ayant son domicile légal à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de Gérant Goldman de la Société, en remplacement de Mr. Christophe Cahuzac, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010114715/16.

(100130476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.680.

—
Les comptes consolidés au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010114716/10.

(100130123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.680.

—
Les comptes consolidés au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010114717/10.

(100130124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Immovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114759/9.
(100130313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Insitor Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 144.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114761/9.
(100130314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114762/9.
(100130315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Interact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 82.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114763/9.
(100130199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Immo-seven, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 133.163.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114754/9.
(100130372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Ikarus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giallewee.
R.C.S. Luxembourg B 99.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010114756/9.
(100130198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.
